

Sur Caen-Bayeux, un salarié sur deux travaille à moins de 7 km de chez lui



REPÈRES

- ✎ 76 % des salariés résidant dans la zone d'emploi de Caen-Bayeux changent de commune pour aller travailler.
- ✎ 88 % des salariés qui résident dans la zone d'emploi y travaillent également. La moitié d'entre eux parcourt moins de 7 km pour une durée de trajet inférieure à 13 ou 16 minutes selon le trafic.
- ✎ Plus la qualification du salarié augmente, plus le trajet domicile-travail est long.
- ✎ Les employés travaillent plus près de chez eux parmi les catégories socioprofessionnelles.

En 2004, plus des trois-quarts des 178 000 salariés résidant dans la zone d'emploi de Caen-Bayeux quittent leur commune de résidence pour aller travailler. Cette mobilité varie fortement selon que ces salariés habitent un pôle urbain, sa couronne périurbaine ou encore, une commune rurale. Les salariés qui résident dans les pôles urbains de Caen et de Bayeux travaillent plus souvent dans leur commune de résidence puisque seulement six sur dix changent de commune pour aller travailler. Inversement, les salariés qui habitent les couronnes périurbaines sont plus souvent mobiles (9 sur 10).

En s'installant de plus en plus loin des pôles urbains qui concentrent pourtant l'emploi, les salariés ont provoqué un accroissement des déplacements dans les aires urbaines de Caen et Bayeux. Les trois communes de Caen, Mondeville et Hérouville-Saint-Clair, situées au cœur de l'aire urbaine caennaise, rassemblent à elles seules la moitié des emplois salariés offerts dans l'ensemble de la zone d'emploi de Caen-Bayeux. Si le cœur des agglomérations possède une forte vocation à offrir les emplois, la couronne périurbaine affiche plutôt une vocation résidentielle, le nombre d'actifs salariés résidant sur son territoire étant bien supérieur au nombre d'emplois qu'elle propose.

Nombre d'emplois et d'actifs (salariés et agents de l'État) en 2004

		Nombre de salariés résidents	Nombre d'emplois salariés	Taux d'emploi (%)
Zone d'emploi de Caen-Bayeux		177 775	173 544	98
dont	Pôle urbain de Caen	70 970	112 037	158
	Couronne périurbaine de Caen	69 462	31 485	45
Aire urbaine de Caen		140 432	143 522	102
	Pôle urbain de Bayeux	5 915	8 455	143
	Couronne périurbaine de Bayeux	3 051	973	32
Aire urbaine de Bayeux		8 966	9 428	105

Note : le taux d'emploi est le rapport en % entre le nombre d'emplois salariés et le nombre de salariés résidents, dans un même type d'espace, calculé à partir de la source DADS
 Source : Insee, DADS



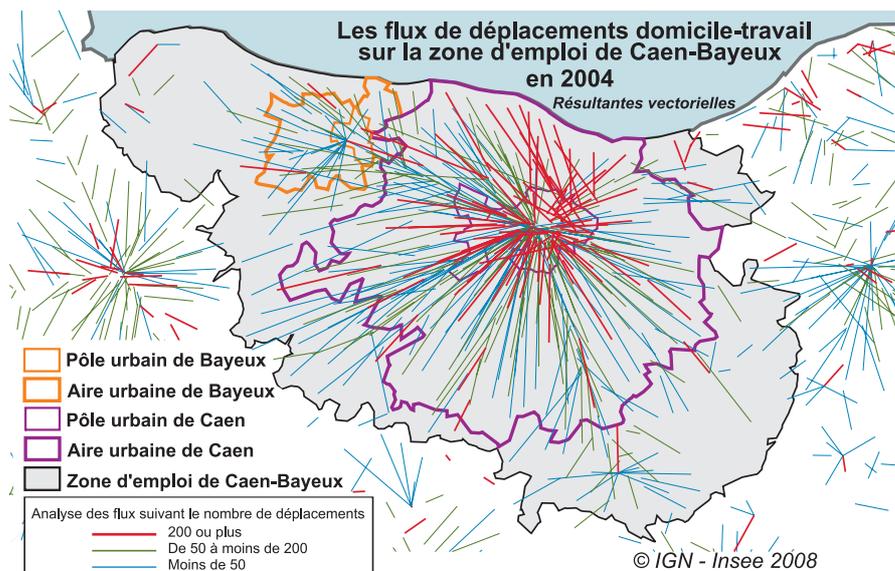
DE QUOI PARLE-T-ON ?

Dès lors qu'il s'agit de représenter des données de type migrations domicile-travail par exemple, le simple tracé de cartes à oursins conduit à un enchevêtrement illisible. Pour mettre en évidence un possible phénomène de polarisation, il paraît alors pertinent de tracer les **résultantes vectorielles**, c'est-à-dire de joindre chaque point représentant une commune de résidence au point moyen des lieux de travail. Cette représentation permet une appréciation globale et visuelle de la polarisation. L'essentiel de l'information apportée par les résultantes vectorielles concerne donc la direction moyenne des flux.

Les flux les plus importants au sein du pôle urbain caennais

Les flux de déplacements quotidiens domicile-travail entre communes sont les plus denses au sein du pôle urbain caennais. En effet, un salarié sur trois résidant dans la zone d'emploi de Caen-Bayeux y habite et travaille à la fois.

Entre Hérouville-Saint-Clair et Caen, les échanges sont particulièrement denses dans les deux sens : 2 370 salariés hérouvillais sont employés à



Source : Insee, DADS

Caen, et 1 550 Caennais travaillent sur Hérouville. Deux autres axes connaissent un important trafic : Caen-Mondeville dans les deux sens, et le trajet de Ifs vers Caen est également très emprunté.

Cependant, le pôle urbain de Caen exerce aussi une forte influence au-delà de ses limites géographiques : sur dix salariés résidant dans la couronne périurbaine caennaise et changeant de commune pour travailler, plus de six occupent un emploi dans le pôle urbain caennais. Parmi les flux les plus importants en direction de Caen, se distinguent ceux partant de Ouistre-

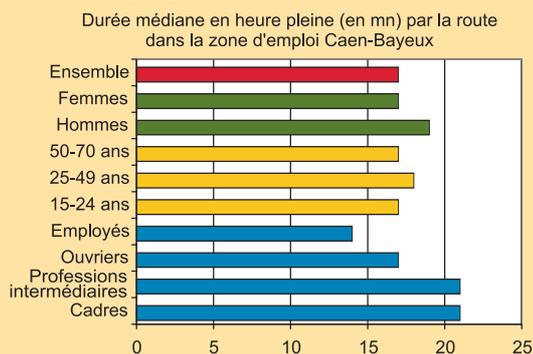
ham et Douvres-la-Délivrande, deux communes du nord de l'aire urbaine caennaise.

Une influence de l'emploi caennais qui s'étend

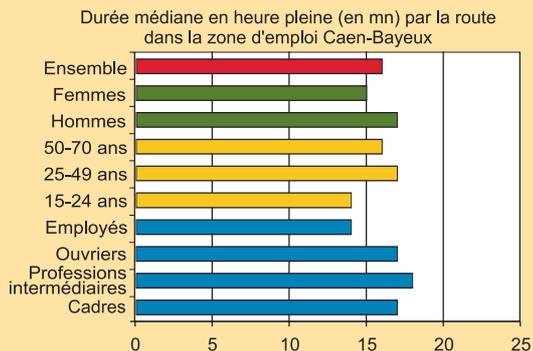
Cette influence des emplois du pôle urbain caennais se fait très largement ressentir sur Bayeux. En effet, parmi les résidents salariés de l'aire urbaine de Bayeux qui quittent leur commune pour se rendre à leur travail, ceux qui se dirigent vers l'aire urbaine caennaise sont aussi nombreux que ceux

Les distances domicile-travail par sexe, âge et profession

Pour les salariés résidant dans la zone d'emploi de Caen-Bayeux, quelque soit leur lieu de travail



Pour les salariés résidant et travaillant dans la zone d'emploi de Caen-Bayeux



Source : Insee, DADS 2004



MÉTHODE

Les **distances** routières et les **temps** de trajet (en heure pleine et en heure creuse) entre communes ont été calculés à l'aide d'un distancier fourni par l'Institut National de la Recherche Agronomique.

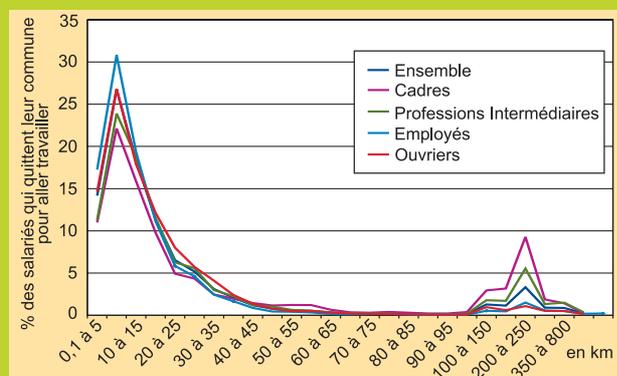
Le temps de trajet est donc un temps calculé et non déclaré. C'est le temps nécessaire pour se rendre de sa commune de résidence à sa commune de travail en automobile. La distance est mesurée entre le centre de la commune de résidence et le centre de la commune de travail. En conséquence, pour ceux qui résident et travaillent dans la même commune, la distance est nulle. Par ailleurs, changer de commune ne signifie pas nécessairement parcourir une longue distance, les deux communes pouvant être très proches, voire limitrophes.

Les relations distance-temps ainsi établies de façon conventionnelle n'ont qu'une valeur indicative qui permet cependant de préciser la diversité des situations selon les types d'espaces.



MÉTHODE

L'impact des longs trajets sur les distances moyennes



Certains salariés vivent dans la zone d'emploi de Caen - Bayeux mais en sortent pour aller travailler. Ils représentent 15 % des personnes changeant de commune pour se rendre à leur travail. Quand on les prend en compte, la distance moyenne parcourue par les salariés de la zone passe de 10 à 26 km et la durée moyenne de trajet de 16 à 29 mn en heure pleine. Cet écart est lié au fait qu'une partie non négligeable des salariés travaille loin de chez elle, souvent en région parisienne, soit à quelque 200 km de leur lieu de résidence. Cela concerne notamment les cadres. Cependant ces très longs trajets sont peu nombreux. Même pris en compte, la distance parcourue par la moitié des salariés reste inférieure à 9 km. Pour être plus en accord avec la réalité quotidienne d'une grande majorité des salariés, l'article s'intéresse essentiellement aux distances qui ne retiennent que les déplacements effectués à l'intérieur de la zone d'emploi.

qui restent au sein de leur aire urbaine. Plus généralement, l'influence de l'emploi du pôle urbain caennais s'étend en 2004 au delà des frontières de l'aire urbaine de Caen définie en 1999, et plus particulièrement au sud-ouest de Caen, tout en restant dans les limites de la zone d'emploi.

Des trajets courts en moyenne

Les salariés qui résident et travaillent dans la zone d'emploi de Caen-Bayeux parcourent 10 km en moyenne pour gagner leur lieu de

travail. Pour la moitié d'entre eux, cette distance est même inférieure à 7 km. Si elle s'effectuait exclusivement par la route, la durée moyenne des trajets serait de 13 minutes en heure creuse et 16 minutes en heure pleine.

Déplacements domicile-travail pour les salariés résidant dans la zone d'emploi de Caen-Bayeux en 2004

Territoire de résidence	Distance routière (kilomètres)		Temps heure creuse (minutes)		Temps heure pleine (minutes)	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Pour les salariés résidant et travaillant sur la zone d'emploi de Caen-Bayeux						
<i>Navettes intracommunales incluses</i>						
Pôle urbain de Caen	5	4	8	9	12	14
Couronne périurbaine de Caen	12	12	17	17	20	21
Aire urbaine de Caen	9	7	13	12	16	17
Pôle urbain de Bayeux	9	1	10	3	12	3
Couronne périurbaine de Bayeux	13	8	15	10	17	11
Aire urbaine de Bayeux	10	5	12	7	13	8
Espace rural	13	8	14	8	15	8
Zone d'emploi Caen-Bayeux	10	7	13	12	16	16
<i>Navettes intracommunales exclues</i>						
Aire urbaine de Caen	12	10	17	16	21	20
Aire urbaine de Bayeux	16	10	18	13	20	13
Espace rural	21	19	21	20	23	21
Zone d'emploi Caen-Bayeux	13	11	18	16	22	20
Pour les salariés résidant sur la zone d'emploi de Caen-Bayeux quelque soit leur lieu de travail						
<i>Navettes intracommunales incluses</i>						
Aire urbaine de Caen	26	8	25	13	29	18
Aire urbaine de Bayeux	31	7	27	9	29	10
Espace rural	28	11	25	11	27	12
Zone d'emploi Caen-Bayeux	26	9	26	13	29	17

Source : Insee, DADS 2004



Du fait de la concentration des emplois, un salarié résidant dans le pôle urbain a plus de chances d'avoir un emploi à proximité de chez lui que celui résidant dans l'espace périurbain. La moitié des actifs habitant le pôle urbain caennais travaillent d'ailleurs dans leur commune de résidence. De fait, parmi les salariés travaillant dans la zone d'emploi, ceux résidant dans le pôle urbain caennais se déplacent de 5 km en moyenne pour se rendre à leur travail. Ceux qui vivent dans la couronne de Caen parcourent 12 km et ceux habitant les communes rurales de la zone d'emploi, 13 km. Et si l'on exclut les personnes employées dans leur commune de résidence, cette distance moyenne parcourue par les salariés vivant dans le rural passe à 21 km.

Les employés travaillent plus près de chez eux

La moitié des cadres salariés de la zone d'emploi de Caen-Bayeux travaillent dans une commune située à moins de 21 minutes par la route de leur commune de résidence (26 mn pour la médiane nationale). Les employés sont ceux qui travaillent le plus près de chez



DIRECTION REGIONALE DE L'INSEE DE BASSE-NORMANDIE

93, rue de Geôle
14052 CAEN CEDEX 4
Tél. : 02.31.15.11.00
Fax : 02.31.15.11.80

www.insee.fr/basse-normandie

Directeur de la publication :
Michel GUILLEMET

Service études et diffusion :
Sophie DESTANDAU

Rédacteur en Chef :
Pascal CAPITAINE

Secrétaire de Rédaction :
Charles DESFOREST

Composition PAO :
Estelle MESNAGER

Crédit photos :
Comité régional du tourisme ; Chambre régionale d'agriculture ; Comité départemental du tourisme de la Manche ;

Attaché de presse :
Philippe LEMARCHAND
02.31.15.11.14

© INSEE 2008



MÉTHODE

La source des Dads

Formulaire commun aux services fiscaux et à certains organismes sociaux, la Déclaration Annuelle de Données Sociales est remplie par tout employeur et contient, pour chaque salarié de l'entreprise, des caractéristiques d'état civil, la catégorie socioprofessionnelle du poste occupé, les périodes d'emploi et les rémunérations perçues, ainsi que le lieu de résidence.

Le champ des DADS couvre l'essentiel de l'emploi salarié des secteurs privé et semi-public. Il ne comprend pas les salariés de l'État et des services domestiques. La fonction publique hospitalière et territoriale est en revanche bien prise en compte, de même que les établissements publics comme EDF, La Poste, France Télécom ou la SNCF.

A noter que selon les données du recensement de 1999, donc sur un champ plus large que celui des DADS, les non-salariés migrent beaucoup moins que les salariés : 35 % d'entre eux changeaient de commune pour aller travailler contre 65 % pour les salariés (données nationales).

eux (moins de 15 mn) entre autres du fait que plus de 30 % d'entre eux travaillent dans leur commune de résidence.

Cependant, si l'on ne considère que les déplacements s'effectuant au sein de la zone d'emploi, la durée moyenne et la distance des trajets des cadres et des professions intermédiaires diminuent très sensiblement.

D'une part, les cadres couvrent plus souvent que les autres de longs trajets. Sur dix cadres salariés habitant la zone d'emploi de Caen-Bayeux et changeant de commune pour travailler, près de trois doivent sortir de la zone d'emploi pour se rendre sur leur lieu de travail. D'autre part, les emplois salariés occupés par les cadres sont très concentrés au centre de l'aire urbaine caennaise, là où ils résident le plus souvent. Les trois quarts des emplois des cadres de la zone d'emploi se trouvent en effet dans le pôle urbain caennais, dont une grande majorité (70 %) sur Caen. En revanche, pour les autres catégories socioprofessionnelles, moins la qualification est élevée, moins les emplois



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Pôle urbain

Unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Couronne périurbaine

Ensemble de communes ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle urbain ou dans des communes attirées par celui-ci.

Aire urbaine

Construite à partir des déplacements domicile-travail de 1999, c'est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et sa couronne périurbaine.

Zone d'emploi

Espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent.

Médiane

Valeur partageant la population en deux ; par exemple une distance médiane de 10 km signifie que la moitié de la population parcourt une distance inférieure à 10 km, l'autre moitié, une distance supérieure à 10 km.

sont concentrés au cœur des villes. Par exemple, le pôle urbain caennais ne regroupe que la moitié des emplois ouvriers de la zone.

Le littoral : un choix de résidence malgré l'éloignement du lieu de travail ?

Des salariés assez nombreux, toutes catégories socioprofessionnelles confondues, résident sur le littoral et couvrent un long trajet domicile-emploi. Ce choix de résidence peut s'interpréter comme une recherche d'un cadre de vie agréable, tout au moins pour les cadres et professions intermédiaires compte tenu du prix élevé du logement sur la côte, même si cela peut entraîner un allongement de la distance pour se rendre sur le lieu de travail.

Alain MÉNARD
Insee

Cette étude est réalisée dans le cadre d'un projet partenarial visant à éclairer plus largement la "mixité sociale" dans les aires urbaines de Caen et de Bayeux. Ce projet est piloté par la **Direction Départementale de l'Équipement du Calvados**, et réunit l'Université de Caen, le Centre d'Études Techniques de l'Équipement Normandie-Centre et l'Insee de Basse-Normandie.